

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa 4^{ème} séance du 7 juillet 2020 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 mars 2020

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 mars 2020, sous réserve des modifications apportées en séance.

Délibération n°2 : Modification des modalités de contrôle des connaissances dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Le Conseil d'administration prend acte des modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances des formations de master dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Délibération n°3 : Procédure de délivrance de l'Habilitation à Diriger des Recherches

Le Conseil d'administration approuve la première partie de la procédure de délivrance de l'Habilitation à Diriger des Recherches.

Le Conseil d'administration approuve la deuxième partie de la procédure relative à la dérogation temporaire à l'Habilitation à Diriger des Recherches.

Le Conseil d'administration approuve la troisième partie de la procédure relative à la dérogation permanente à l'Habilitation à Diriger des Recherches, sous réserve du remplacement de la phrase "l'Institut Polytechnique de Paris pourra délivrer une autorisation permanente à encadrer des doctorants sans HDR" par "l'Institut Polytechnique de Paris pourra délivrer une autorisation permanente à diriger des doctorants sans HDR".

Délibération n°4 : Règlement des études de master 2020 – 2021

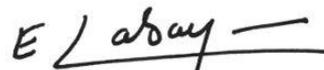
Le Conseil d'administration approuve le règlement des études 2020-2021 des masters de l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°5 : Aides financières d'urgence accordées aux étudiants d'IP Paris dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Le Conseil d'administration approuve le remboursement école-membre par école-membre, du total des aides financières d'urgence attribuées aux étudiants inscrits en masters et doctorats de l'Institut Polytechnique de Paris, hors élèves ingénieurs des écoles-membres inscrits en double cursus, selon les modalités en vigueur dans les écoles-membres où ils sont inscrits pour l'année scolaire 2019-2020.

Délibération n°6 : Procédure d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public FUN-MOOC

Le Conseil d'administration approuve la procédure d'adhésion de l'Institut Polytechnique de Paris au Groupement d'Intérêt Public (GIP) FUN-MOOC à compter de l'année civile 2020, et ce, au niveau 3 de cotisation.



Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut Polytechnique de Paris
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 00019